

Domaine Public

Le 02 décembre 2022

ARRETE TEMPORAIRE N° 814/2022

Code Voie: 1062 Boulevard Paoli

Le Maire de la ville de BASTIA,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et L2213-1 à L2213-6-1 Vu le Code de la route,

Considérant la demande en date du 01/12/2022 de **Mr Loïc BARLES** qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de rénovation intérieure d'un appartement sis 23 boulevard Paoli.

ARRETE

<u>Article 1</u>: Les prescriptions du présent arrêté entrent en application du 05/12/2022 à 07h00 au 16/12/2022 à 17h00.

<u>Article 2</u>: Le stationnement est interdit **boulevard Paoli** sur une longueur de 10 ml (2 places) au droit du sis 23 boulevard Paoli.

<u>Article 3</u>: Le stationnement des véhicules contrevenant aux prescriptions du présent arrêté, est réputé gênant conformément à l'article R. 417- 10 du code de la route.

<u>Article 4</u>: La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place au minimum 48h00 avant sa date d'effet par le demandeur, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accident qui pourraient survenir du fait de son chantier.

<u>Article 5</u>: La présente autorisation est délivrée en contre partie du paiement par le pétitionnaire des droits prévus par la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2017 fixant les tarifs d'occupation du domaine public. Soit une redevance de **192.00 Euros**.

<u>Article 6</u>: Monsieur le directeur général des services de la ville de Bastia, Monsieur le directeur Départemental de la sécurité publique de Haute-Corse, Madame la directrice de la police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

our le Maire et par de légation

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvair de tubunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u>.



FACTURE n° 0220000300058

01/01/2022 -> 31/12/2022

Mairie de Bastia Avenue Pierre GIUDICELLI 20410 Bastia Cedex Tel: 04.95.55.97.24

Facture du **02/12/2022** A régler avant le **01/01/2023** M BARLES LOIC 23, Boulevard Paoli 20200 Bastia

Dénomination	Quantité*	P.Unitaire	P.Total
Chantier			
vehicule (jour/forfait) Nombre de Jours 12,00 * Nombre de Vehicules 2,00 - Période : 05/12/2022 - 16/12/2022	24,00	8,00	192,00

Total (En Eur):

192,00

(*) Quantite arrondie au centieme superieur

Talon à joindre au règlement

REDEVABLE: N° FACTURE:

BARLES LOIC 0220000300058

DATE : SOMME DUE:

02/12/2022 192,00 € Regisseur du Domaine Public Mairie de Bastia

Avenue Pierre Giudicelli 20410 BASTIA Cedex